



Centre de recherche interdisciplinaire  
sur la violence familiale  
et la violence faite aux femmes

Dominique Damant  
Françoise Guay  
Solange Cantin  
Sylvie Thibault  
Margaret Shaw

# La violence exercée par des femmes : l'expérience et les pratiques des intervenantes travaillant auprès de femmes dans un cadre communautaire

Collection

ÉTUDES  
EN BREF  
4



Centre de recherche interdisciplinaire  
sur la violence familiale  
et la violence faite aux femmes

Dominique DAMANT

Françoise GUAY

Solange CANTIN

Sylvie THIBAUT

Margaret SHAW

**LA VIOLENCE EXERCÉE PAR DES FEMMES: L'EXPÉRIENCE ET LES  
PRATIQUES DES INTERVENANTES TRAVAILLANT AUPRÈS DE FEMMES  
DANS UN CADRE COMMUNAUTAIRE**

Synthèse des résultats de recherche  
(Collection Études en bref)

Mars 2005

**VICTOIRE**

**Violence conjugale :**  
Transformer et orienter par  
l'intervention et la recherche

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Avant-propos</b> .....	ii
<b>1. Contexte de la recherche</b> .....	1
<b>2. Problématique</b> .....	1
<b>3. Objectifs et cadre théorique</b> .....	2
<b>4. Méthodologie</b> .....	3
<b>5. Limites</b> .....	4
<b>6. Résultats</b> .....	4
6.1. Des représentations différenciées dans l'identification des situations .....	4
6.1.1. <i>Les situations qui ont pour cible des intervenantes</i> .....	5
6.1.2. <i>Les situations qui ont pour cible des résidentes ou des participantes</i> .....	5
6.1.3. <i>Les situations qui ont pour cible des enfants</i> .....	6
6.1.4. <i>Les situations qui ont pour cible un conjoint ou une conjointe</i> .....	7
6.1.5. <i>Liens avec les schèmes représentatifs</i> .....	7
6.2. Des différenciations quant aux explications .....	8
6.2.1. <i>Les explications dans les situations qui ont pour cible des intervenantes ou des résidentes ou participantes</i> .....	8
6.2.2. <i>Les explications dans les situations qui ont pour cible des enfants</i> .....	9
6.2.3. <i>Les explications dans les situations qui ont pour cible un conjoint</i> .....	9
6.2.4. <i>Liens avec les représentations</i> .....	9
6.2.5. <i>Les associations avec des réalités particulières</i> .....	10
6.3. Des représentations différenciées dans l'intervention .....	10
6.3.1. <i>L'éviction comme intervention dans les situations qui ont pour cible des intervenantes ou des résidentes ou participantes</i> .....	10
6.3.2. <i>Une intervention « longue »</i> .....	11
6.3.3. <i>L'intervention dans les situations de crise ou qui risquent de le devenir</i> .....	12
6.3.4. <i>L'intervention dans les situations qui ont pour cible des enfants</i> .....	12
6.3.5. <i>L'intervention dans les situations qui ont pour cible un conjoint</i> .....	13
6.3.6. <i>Lien avec les représentations de l'intervention</i> .....	13
<b>7. Conclusion</b> .....	14
<b>8. Pistes/ nouvelles questions</b> .....	15
<b>9. Références</b> .....	16

## AVANT-PROPOS

Le présent rapport fait état des résultats d'une étude qualitative sur les représentations de la violence chez des intervenantes travaillant auprès des femmes en milieu communautaire. Il est important de noter qu'il s'agit ici d'une recherche qualitative qui ne permet en aucun cas d'estimer l'ampleur des situations de violence rencontrées par les intervenantes dans les organismes venant en aide à des femmes. L'accent mis dans le projet sur les situations de violence peut faire en sorte de mettre en exergue des situations qui peuvent être exceptionnelles et qui ne peuvent être généralisées à l'ensemble de l'expérience de ces intervenantes. L'analyse, qui visait à repérer leurs représentations de la violence, a porté sur un petit nombre de situations mentionnées par chacune des répondantes. De plus, les intervenantes qui ont accepté de participer au projet peuvent également être particulières. En effet, pour participer à l'étude, elles devaient être en mesure d'identifier des situations qui constituaient pour elles de la violence. Il est possible que leurs représentations diffèrent de celles d'autres intervenantes de leur milieu de pratique.

Cette étude a porté sur un petit nombre d'intervenantes de chacun des milieux de pratique, qui ont participé en leur nom personnel et non en celui de leur organisme. Or, il existe au Québec un grand nombre d'organismes communautaires venant en aide à des femmes, dont plus de 80 maisons d'hébergement, et plus d'une centaine de centres de femmes. La violence chez les femmes ne constitue pas l'essentiel de l'intervention de ces organismes ; le projet ne saurait ainsi rendre justice à l'important travail qu'effectuent ces organismes auprès des femmes.

Les résultats rejoignent le constat de la Politique en matière de violence conjugale à l'effet que certaines femmes ayant diverses difficultés constituent une clientèle problématique pour les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence. Ces femmes ne sont pas toutes violentes, mais l'intervention avec elles peut être délicate. Plusieurs intervenantes venant en aide à des femmes, en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence, en centre d'aide ou en centre de femmes sont peu préparées à travailler auprès de ces femmes. Des intervenantes qui travaillent auprès de femmes en difficulté sont plus familières avec ces femmes et ont pu développer des façons d'intervenir avec elles. À travers le partage d'expériences entre des intervenantes de différents milieux de pratique, cette étude visait à favoriser une meilleure compréhension de ces situations et à développer une intervention qui permette de les éviter. Cette adaptation ne doit cependant pas être univoque et doit tenir compte des mandats et des conditions différentes dans lesquels oeuvrent ces organismes, notamment ceux des maisons accueillant des femmes et des enfants victimes de violence.

## **1. CONTEXTE DE LA RECHERCHE**

Dans la dernière décennie, on assiste à la montée d'un discours sur le thème de la violence des femmes. Si l'augmentation de la proportion de jeunes femmes inculpées pour des infractions de violence l'alimente aussi, ce discours s'appuie tout particulièrement sur des résultats d'enquêtes sur la violence dans le couple ou dans les relations amoureuses qui font état de taux semblables chez les femmes et chez les hommes. Ce discours, qui met en cause la représentation des femmes comme victimes de violence, inquiète tout particulièrement les intervenantes qui travaillent auprès de ces femmes. Il inquiète également les intervenantes qui travaillent auprès des femmes en difficulté ou judiciairisées en ce qu'il risque d'ajouter à la stigmatisation que vivent celles-ci.

C'est dans cette perspective qu'un projet de recherche a été proposé au Conseil québécois de la recherche sociale en partenariat avec un ensemble d'organismes qui interviennent auprès des femmes en milieu communautaire. Ce projet vise à étudier la question de la violence exercée par des femmes à partir de l'expérience propre des intervenantes qui travaillent directement auprès d'elles en milieu communautaire. Il a été élaboré dans une perspective de partage des expériences entre intervenantes de différents milieux de pratique, visant à fournir aux intervenantes un soutien dans leur travail auprès des femmes.

Plusieurs intervenantes, notamment celles qui travaillent en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence, en centre de femmes ou en centre d'aide pour femmes victimes d'agression sexuelle, sont en effet peu préparées à travailler auprès de femmes ayant de multiples problématiques. Si ces femmes ne sont pas nécessairement violentes, l'intervention avec elles peut être délicate. Des intervenantes qui travaillent auprès de femmes en difficulté sont plus familières avec ces femmes et ont pu développer des façons d'intervenir avec elles.

## **2. PROBLÉMATIQUE**

Dans le champ d'étude et d'intervention en violence conjugale, la question de la violence des femmes fait l'objet de controverse entre les partisans d'une symétrie de la violence dans le couple et une perspective féministe qui envisage la violence dans le couple comme principalement dirigée vers les femmes. S'y opposent deux représentations de la violence, une représentation basée sur le geste physique, indépendamment de toute autre dimension (Straus, 1990), et une représentation féministe qui envisage la violence comme un ensemble de manifestations diverses, verbales tout autant que physiques, qui visent l'exercice d'un contrôle et d'un pouvoir sur l'autre (Johnson, 1995; Cantin, 1995; Jones et Schechter, 1994).

Objet de litige dans le champ d'étude de la violence conjugale, la question de la violence chez les femmes fait peu de doute dans celui des mauvais traitements à l'endroit des enfants où les recherches, comme les programmes de prévention et d'intervention, ont surtout porté sur les mères (Haskett et coll., 1996). Jusqu'à tout récemment, peu de chercheuses ont abordé cette question dans une perspective féministe (Featherstone, 1996; Dougherty, 1993; Washburne, 1983). Des études récentes sur la concomitance ont tenté cependant de rendre compte de la présence simultanée de violence dans le couple et dans la famille (Edleson, 1999; Appel et Holden, 1998).

Longtemps négligée dans le champ de la criminologie, la violence chez les femmes y est plus spécifiquement abordée depuis deux décennies sous l'impulsion des criminologues féministes (ex. Shaw, 1995; Chesney-Lind, 1989; Heidensohn, 1985). Si des chercheurs y soulignent l'augmentation de la criminalité de violence chez les jeunes filles (Bertrand, 2003; Savoie, 1999), d'autres soulignent l'importance de tenir compte des conditions structurelles spécifiques dans lesquelles se trouvent les femmes (Comack, 1996; Shaw et Dubois, 1995; Dougherty, 1993). Plusieurs de ces recherches ont porté sur la trajectoire des femmes criminalisées, montrant l'importance de la violence qu'elles ont vécue dans leur enfance et à l'âge adulte (Comack, 1996; Lake, 1993; Gilfus, 1992; Chesney-Lind, 1989).

Si plusieurs études ont interrogé des femmes faisant appel aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, quelques-unes seulement ont étudié les représentations qu'ont les intervenantes de ces femmes. Loseke (1992) montre comment les intervenantes de maisons d'hébergement construisent une représentation des femmes victimes de violence. Quelques études font aussi état des difficultés associées, par les intervenantes, à certains groupes de femmes, qui présentent des problèmes de santé mentale (Rousseau, 1999) ou de toxicomanie (Tutty, 1998) ou qui, plus généralement, ne correspondent pas à la définition de leur mandat. Au Québec, la Politique d'intervention en matière de violence conjugale mentionne la présence de femmes ayant des problématiques multiples qui « constituent une clientèle extrêmement perturbante pour les responsables des maisons d'aide et d'hébergement ainsi que pour les autres femmes hébergées » (Gouvernement du Québec, 1995: 53).

Toute étude de la violence implique des points de vue qui sont localisés socialement. Les points de vue ou les représentations que nous avons choisi d'étudier sont celles d'intervenantes qui travaillent auprès des femmes en milieu communautaire, dans le cadre de leur pratique.

### **3. OBJECTIFS ET CADRE THÉORIQUE**

L'objectif de cette recherche est donc d'étudier les représentations sociales de la violence des femmes chez des intervenantes travaillant auprès de femmes dans différents milieux de pratique.

Plus spécifiquement, nous avons visé: 1- à décrire les caractéristiques des situations identifiées par les intervenantes comme des situations où des femmes ont exercé de la violence; 2- explorer les pratiques d'intervention dans ces situations décrites par ces intervenantes; 3- retracer dans le discours des intervenantes sur ces situations et sur ces pratiques, leurs représentations implicites de la violence; et 4- mettre en lien ces représentations avec des schèmes préexistants et identifier, s'il y a lieu, des représentations émergentes de la violence exercée par des femmes.

Le cadre choisi est celui des « représentations sociales » définies comme une connaissance de sens commun, socialement élaborée et partagée, qui a une visée pratique d'organisation, de maîtrise de l'environnement et d'orientation des conduites et des communications (Jodelet, 1993; 1989). Herzlich (1984) souligne un certain nombre d'éléments qui caractérisent les représentations sociales : elles ne sont pas individuelles mais collectives; elles sont socialement situées, c'est-à-dire relèvent d'un groupe social localisé; elles sont médiatisées par le langage; elles sont indissociables des conduites. De plus, les représentations sociales sont totalisantes, c'est-à-dire qu'elles s'organisent autour d'un centre de classe, ou « noyau », sans se préoccuper des frontières (Vergès, 1989).

L'élaboration des représentations sociales est envisagée dans un double mouvement de sélection structurée, à partir de schèmes représentatifs, des informations du monde extérieur et d'intégration de ces informations qui viennent modifier l'ensemble des connaissances du sujet (Jodelet, 1989). Les représentations sont ainsi présentes dans l'appréhension du monde, mais sont également modelées par les réalités avec lesquelles l'individu entre en contact. L'identification de certaines situations comme de la violence et les pratiques d'intervention mises en oeuvre sous-tendent ainsi des représentations implicites de ce qu'est la violence. À leur tour, les pratiques génèrent des représentations de la violence qui se trouvent explicitées dans le processus réflexif de l'entretien (de Sa, 1994).

Dans le cas des intervenantes, ces représentations sont élaborées collectivement dans le cadre de leur pratique auprès des femmes (Racine, 1995); Comme le montre Loseke (1992), elles sont construites à trois niveaux : dans les représentations publiques du problème portées par l'organisme, dans l'organisation des services mis en place pour y répondre et dans la pratique quotidienne des intervenantes, où les décisions appliquent en même temps qu'elles construisent une représentation du problème.

#### **4. MÉTHODOLOGIE**

La méthodologie choisie est une méthodologie qualitative par entretiens ouverts (Blanchet et Gotman, 1992). La population à l'étude est composée d'intervenantes qui travaillent dans des organismes communautaires venant en aide à des femmes. L'échantillon qualitatif, centré sur l'objet et diversifié afin de présenter une pluralité de points de vue sur le phénomène (Pirès, 1997). Trente entretiens ouverts, d'une durée de deux heures et demie chacun, ont ainsi été réalisés avec des intervenantes travaillant auprès des femmes en milieu communautaire dans différents milieux de pratique. Il s'agissait d'intervenantes provenant de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale (5), de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence ou femmes en difficulté (4), de maison court terme, moyen terme ou de centre pour femmes seules en difficulté (5), de maisons de transition pour femmes judiciairisées (3), de centres de femmes (5), de centres d'aide pour femmes victimes d'agression sexuelle (2), ou de programme pour femmes violentes (2); quatre intervenantes travaillant plus spécifiquement auprès des mères et des enfants en maison d'hébergement ont également été interviewées.

Ces catégories reflètent une répartition pratique dans les milieux de l'intervention entre des organismes qui s'adressent principalement à des femmes victimes de violence de la part d'un conjoint d'une part, et entre ceux qui s'adressent à des femmes « en difficulté », vivant des problèmes sociaux multiples (toxicomanie, problèmes de santé mentale, itinérance, etc.) d'autre part, les femmes judiciairisées pouvant être envisagées comme des femmes en difficulté (Comack, 1998). Des organismes comme les centres de femmes s'adressent par contre à des femmes indépendamment de toute problématique.

Il est à noter que plus de la moitié des répondantes travaillait dans l'organisme depuis plus de 10 ans alors que le quart y travaillait depuis trois ans ou moins. Un quart des répondantes occupait aussi un poste de responsabilité dans l'organisme, soit comme coordonnatrice, directrice ou responsable clinique.

La consigne de départ, la même pour toutes, invitait les répondantes à nous faire part de situations où, selon elles, des femmes ont exercé de la violence, les façons dont elles sont

intervenues face à ces situations et les questions que celles-ci ont suscitées chez elles. Les répondantes ont également répondu à une question sur leur définition de la violence. Les entretiens ont été enregistrés sur bande audio et transcrits littéralement. Les transcriptions ont été codifiées horizontalement selon une grille en quatre volets : le mandat et l'intervention générale de l'organisme; la description de l'action des femmes en cause (ex. manifestations, cibles, explications); la description de l'action des intervenantes; les réflexions sur la violence et l'intervention. Les données ont été soumises à une analyse thématique portant sur les contenus manifestes et visant à retracer les représentations des intervenantes quant à l'identification de situations comme de la violence et à l'intervention dans ces situations.

## **5. LIMITES**

Il s'agit ici d'une recherche qualitative qui ne constitue en aucun cas une estimation de l'ampleur des situations de violence rencontrées par les intervenantes dans les organismes venant en aide à des femmes. L'accent mis dans le projet sur les situations de violence peut faire en sorte de mettre en exergue des situations qui peuvent être exceptionnelles et qui ne peuvent être généralisées à l'ensemble de l'expérience des intervenantes. Rappelons que, sauf dans le cas des programmes pour femmes violentes, la violence des femmes ne constitue pas l'essentiel de l'intervention de ces organismes.

Les intervenantes qui ont accepté de prendre part à l'étude peuvent également être particulières. Pour participer, elles devaient être en mesure d'identifier des situations qui constituaient pour elles de la violence. Il est possible que leurs représentations diffèrent de celles d'autres intervenantes de leur milieu de pratique.

## **6. RÉSULTATS**

Les données recueillies signalent que des intervenantes qui travaillent auprès des femmes rencontrent des situations de violence de la part de certaines femmes. La familiarité des intervenantes avec ces situations varie toutefois largement selon les milieux de pratique et selon les relations en cause.

### **6.1. Des représentations différenciées dans l'identification des situations**

L'examen des situations mentionnées comme de la violence dans les entretiens chez les répondantes des divers milieux de pratique signale des représentations différenciées selon les milieux et, en partie aussi, selon les cibles de la violence.

Dans l'ensemble, les répondantes indiquent que les situations de violence à l'endroit des intervenantes sont peu nombreuses. Cette estimation varie toutefois selon les représentations des intervenantes : les répondantes de maisons pour femmes victimes de violence indiquent par exemple que les manifestations de violence verbale à l'endroit des intervenantes sont peu nombreuses, alors que les répondantes qui travaillent auprès de femmes en difficulté ou judiciairisées indiquent que les situations qui constituent une menace à l'intégrité physique des intervenantes sont rares.



### ***6.1.1. Les situations qui ont pour cible des intervenantes***

En ce qui a trait à la violence vis-à-vis des intervenantes, on peut caractériser deux pôles ou deux représentations selon les milieux de pratique. D'un côté, chez les répondantes qui travaillent auprès de femmes victimes de violence en maison ou en centre d'aide, on retrouve une représentation large de la violence qui inclut des manifestations de violence verbale et de la manipulation. Les répondantes relatent des situations où des résidentes les ont engueulées ou insultées, soulignant qu'il s'agit là de comportements inacceptables. Les femmes identifiées dans les récits le sont à partir de leur comportement dans plusieurs relations et de manipulation pour entrer dans la maison. Typiquement, les récits mettent en scène une femme ayant eu des comportements jugés inacceptables à l'endroit d'autres résidentes, et qui se montre très agressive lorsqu'une intervenante la confronte ou lui demande de quitter.

À l'opposé, les répondantes qui travaillent auprès de femmes en difficulté, notamment en maison court terme et en maison de transition, mettent l'accent dans leur récits sur la dimension de l'atteinte à l'intégrité physique et de la dangerosité. Les situations qu'elles décrivent sont notamment celles où des intervenantes ont été frappées ou menacées et qui les ont beaucoup inquiétées. On ne retrouve pas chez les répondantes de maison pour femmes en difficulté une tentative de montrer que ces femmes agissent ainsi dans d'autres relations. Quelques répondantes de centres pour femmes en difficulté ou de maison de transition indiquent toutefois que certaines femmes sont connues pour avoir agressé plus d'une intervenante.

Entre les deux, les répondantes de maison ou de centre d'aide qui accueillent des femmes victimes de violence ou en difficulté, décrivent des femmes qui agissent de façon menaçante et intimidante à la fois vis-à-vis des autres résidentes et des intervenantes, et qui sont pour elles violentes. Quelques participantes de maisons pour femmes victimes de violence qui accueillent à l'occasion des femmes en difficulté mentionnent des situations où une intervenante a été menacée gravement par une résidente qui était en crise. Pour ces répondantes, il s'agit là de situations exceptionnelles.

Les répondantes de centres de femmes ne mentionnent pas de situations qui constituent pour elles de la violence à l'endroit des intervenantes.

### ***6.1.2. Les situations qui ont pour cible des résidentes ou des participantes***

On retrouve également deux pôles de représentation selon les milieux de pratique des répondantes. Les répondantes de maison pour femmes victimes de violence, de centre d'aide ou de centres de femmes décrivent des manifestations verbales ou psychologiques — par exemple des « jugements » — qui constituent pour elles de la violence ; pour la plupart, ces manifestations ne sont pas isolées, mais font partie d'un ensemble. Dans les récits, une femme est surtout identifiée comme responsable de la situation, notamment lorsque celle-ci agit de la sorte dans plusieurs relations. Dans l'ensemble, elles mentionnent un petit nombre seulement de ces situations.

Les répondantes de maison qui accueillent des femmes victimes de violence qui peuvent être en difficulté — maisons qui accueillent les deux clientèles ou maison de deuxième étape — décrivent aussi un petit nombre de femmes dont l'attitude menaçante et intimidante « sème la terreur » dans la maison ; une représentation impliquant à la fois les attitudes de ces femmes et leur impact sur les autres résidentes. Des participantes mentionnent aussi des situations plus spécifiques, par exemple une jeune femme ayant eu une altercation physique avec une autre, ou une situation d'intimidation pour de la drogue.

À l'autre extrémité, des répondantes de maison pour femmes en difficulté ou de maison de transition différencient des manifestations verbales, petites altercations verbales, insultes, de la violence proprement dite. Elles indiquent ne pas considérer de telles manifestations, courantes, comme de la violence mais tracent la ligne aux situations de tension très grande où la menace d'agression physique est imminente. Elles incluent cependant des paroles très humiliantes et blessantes dont l'impact sur la résidente qui en est la cible est « pire qu'un coup de poing ». Sauf exception, ces répondantes n'identifient pas, dans leurs récits, une femme comme responsable de la situation, décrivant surtout des situations qui impliquent plus d'une résidente ou participante.

Des répondantes de centres de femmes mentionnent des situations de harcèlement ou de harcèlement sexuel de la part de participantes lesbiennes qui constituent pour elles de la violence.

### ***6.1.3. Les situations qui ont pour cible des enfants***

Les situations de violence à l'endroit des enfants n'impliquent pas les mêmes catégories d'intervenantes : les maisons d'hébergement pour femmes en difficulté de même que les maisons de transition accueillent pour la plupart des femmes seules<sup>1</sup>, un petit nombre seulement accueillant des femmes en difficulté et leurs enfants.

L'estimation de la présence de violence à l'endroit des enfants varie selon les milieux et selon le rôle des répondantes : la plupart des répondantes travaillant auprès de femmes adultes mentionnent peu de situations ; quelques répondantes de maisons qui accueillent des femmes victimes de violence qui peuvent être en difficulté mentionnent plusieurs situations qui les ont heurtées. Enfin, les répondantes qui travaillent plus spécifiquement auprès des mères en maison d'hébergement indiquent que les situations qui sont véritablement sans issue sont rares.

Dans l'ensemble, les intervenantes de maison pour femmes victimes de violence qui travaillent auprès de femmes adultes identifient la violence des mères à l'endroit des enfants de la même façon que celle à l'endroit d'autres résidentes ou d'intervenantes. Par contre, l'identification de ces situations par les répondantes qui travaillent auprès des mères<sup>2</sup> paraît plutôt guidée par l'impact des comportements de la mère sur l'enfant. Dans les récits, elles soulignent la répétition des comportements, mais aussi l'impact ou le danger pour l'enfant, notamment dans les situations de négligence ou de dénigrement systématique.

L'intérêt de la mère pour ses enfants et sa motivation, ou non, à changer son comportement paraît également déterminante pour ces répondantes. Elles différencient les situations où des femmes ont pu avoir des comportements de violence, mais se sont montrées prêtes à changer et les situations où les mères ne montrent aucune motivation à le faire. Les situations les plus critiques pour elles sont celles où un enfant est blessé, mais aussi celles où les mères ne démontrent aucun intérêt pour l'enfant et où l'effet qu'elles observent sur celui-ci ou celle-ci leur laisse croire qu'il y a un danger.

Des répondantes de centres de femmes mentionnent des situations dont elles ont été témoin, où l'impact qu'elles peuvent observer chez l'enfant est pour elles un indicateur. Il semble aussi que des femmes parlent de leur violence envers leur enfant lors d'ateliers sur le sujet. Une répondante d'un programme pour femmes violentes indique aussi que plusieurs femmes s'y inscrivent pour

---

<sup>1</sup> Si certaines maisons de transition accueillent des femmes avec leur enfant, c'est uniquement lorsque la relation est satisfaisante.

<sup>2</sup> Incluant une intervenante de maison pour femmes victimes de violence ou en difficulté dont l'entretien porte presque uniquement sur l'intervention auprès des mères.

cette raison. Des répondantes de maison de transition ou de programme pour femmes violentes mentionnent aussi des situations de violence sexuelle à l'endroit des enfants, que des femmes ont racontées.

#### ***6.1.4. Les situations qui ont pour cible un conjoint ou une conjointe***

Dans l'ensemble, les répondantes qui travaillent auprès des femmes victimes de violence en maison ou en centre d'aide n'envisagent pas les situations où des femmes se disent violentes vis-à-vis d'un conjoint comme de la violence, mais plutôt comme de la légitime défense. Elles différencient ainsi des femmes qui ont pu poser un geste violent à l'endroit de leur conjoint, de femmes qui seraient violentes dans l'ensemble de leurs relations.

Quelques participantes de maison qui accueillent des femmes victimes de violence qui peuvent être en difficulté et de centre de femmes, mentionnent des situations qu'elles ont pu entrevoir et qui constituent pour elles de la violence à l'endroit du conjoint. Il est caractéristique que dans ces situations, le conjoint n'exerçait pas de violence de son côté. De même une répondante de programme pour femmes violentes mentionne des situations de dénigrement sexuel à l'endroit d'un conjoint.

Deux répondantes qui travaillent auprès de femmes judiciairisées envisagent la violence dans le couple comme mutuelle. Dans l'ensemble par contre, les répondantes de maison ou de centre pour femmes en difficulté ou de maison de transition soulignent que les femmes auprès de qui elles interviennent subissent une violence très importante de la part de leur conjoint.

Quelques répondantes de centre de femmes et de maison de transition mentionnent une dynamique de violence entre partenaires lesbiennes dont elles ont été témoin.

#### ***6.1.5. Liens avec les schèmes représentatifs***

On peut mettre en lien l'identification des situations de violence des répondantes avec des éléments de leurs schèmes de référence. Dans l'identification des situations de violence de la part des femmes, les répondantes qui travaillent auprès des femmes victimes de violence font référence à leur représentation de la violence en contexte conjugal. Certaines soulignent par exemple des traits qui correspondent au modèle du cycle de la violence (excuses exagérées) ou à la représentation d'un conjoint violent (manipulation). L'utilisation de plusieurs manifestations verbales et psychologiques pour identifier une femme comme violente relève également de cette représentation qui n'est pas basée uniquement sur des gestes physiques mais implique un ensemble de manifestations.

La description que font des répondantes de femmes qui intimident comme des femmes qui « prennent le contrôle » et établissent un « climat de terreur » correspond fidèlement à la représentation féministe de la violence comme domination, « contrôle », et exercice d'un pouvoir. Des répondantes caractérisent ces femmes comme étant en « prise de contrôle », comme le serait un conjoint violent.

Dans cette perspective également, les situations où des femmes ont pu poser des gestes à l'endroit d'un conjoint sont mitigées et considérées le plus souvent comme des situations de légitime défense ou de réaction à la violence de celui-ci. L'identification d'une femme qui est violente dans l'ensemble de ses relations permet ainsi de différencier celle-ci de celles qui ont pu poser des gestes violents à l'endroit d'un conjoint.

Il est à noter toutefois que, même elles si énoncent des éléments de la représentation féministe de la violence, la plupart des situations que décrivent ces répondantes mettent en scène des manifestations d'agressivité verbale ou, plus rarement, physique. Ceci tient possiblement au contexte des entretiens qui a pu pousser les répondantes à amener des situations qui ne font pour elles aucun doute.

Contrairement aux intervenantes de maisons pour femmes victimes de violence, les répondantes qui travaillent auprès de femmes en difficulté ne possèdent pas une représentation systématisée et publique de la violence. On peut penser que leur représentation de la violence sera plus proche d'une représentation commune basée sur l'agression physique, ce que suggère la frontière tracée au geste physique dans les situations qui se produisent entre résidentes. Dans les différenciations qu'elles effectuent toutefois, c'est la menace à l'intégrité physique et le danger qui sont surtout mis en jeu. Les situations de violence qu'elles décrivent à l'endroit des intervenantes sont surtout celles qui les ont inquiétées. Ces critères évoquent une autre représentation, centrée cette fois sur la dangerosité. Certaines étant proches des milieux criminologiques, on peut penser qu'elles sont en contact avec la notion de dangerosité et de risque. Il semble que ce modèle ait aussi fait l'objet d'une certaine systématisation; quelques répondantes mentionnant une formation sur le sujet.

Les répondantes qui travaillent auprès de femmes adultes font porter l'attention sur le comportement de la mère, identifiant des femmes à partir d'un ensemble de comportements selon le modèle féministe de la violence conjugale. De même, une répondante de centre de femmes souligne l'exercice du pouvoir dans l'identification de la violence. Par contre, les répondantes qui interviennent auprès des mères mettent plutôt l'accent sur l'impact ou le danger pour l'enfant, se rapprochant d'une représentation qui a cours dans les milieux de protection de l'enfance.

## **6.2. Des différenciations quant aux explications**

Les explications fournies, ou non, par les répondantes sont en lien avec leurs schèmes représentatifs. Elles ne varient pas selon les manifestations de violence, mais plutôt selon les milieux de pratique et selon les cibles.

### ***6.2.1. Les explications dans les situations qui ont pour cible des intervenantes ou des résidentes ou participantes***

En ce qui a trait aux situations qui ont pour cible des intervenantes ou d'autres résidentes, les répondantes de maisons qui accueillent strictement des femmes victimes de violence n'expliquent pas les situations, qui constituent pour elles de la violence. D'autres, de maisons qui accueillent à la fois des femmes victimes de violence et en difficulté, de centres de femmes ou de centre d'aide, expliquent certaines situations, tout en indiquant ne pas vouloir les justifier. Enfin, les répondantes qui interviennent auprès des femmes en difficulté ou des femmes judiciairisées fournissent différentes explications quant au fait que des femmes avec qui elles travaillent puissent exercer de la violence.

Les explications avancées, non exclusives, peuvent être liées à la trajectoire de la femme (bagage familial, social et culturel, violence subie); à ses difficultés actuelles (toxicomanie, problèmes de santé mentale) ou à son environnement (stratégies de survie, dynamique du groupe).

Des répondantes de maisons qui accueillent à la fois des femmes victimes de violence et des femmes en difficulté et de centre d'aide font surtout le lien avec la culture du milieu d'origine :

des répondantes de centre de femmes ou de programme pour femmes violentes avec la violence subie dans la famille et socialement (pauvreté comme violence sociale).

Dans les explications qu'elles fournissent, les répondantes de maison pour femmes en difficulté moyen terme mettent l'accent sur les difficultés personnelles des résidentes, par exemple des problèmes de santé mentale ; les répondantes de maisons court terme sur les stratégies de survie sur la rue; et les répondantes de maisons de transition et de centre pour femmes de la rue sur la dynamique des milieux criminalisés. Certaines répondantes de maison de transition mentionnent des explications en termes de milieu d'origine, de violence subie, de dynamique des milieux criminalisés et de dynamique entre résidentes, faisant le lien entre ces différentes explications.

### ***6.2.2. Les explications dans les situations qui ont pour cible des enfants***

En ce qui a trait au comportement des mères à l'endroit des enfants, quelques répondantes qui travaillent auprès de femmes adultes victimes de violence expliquent ces situations par une réaction de la femme à la violence du conjoint ou encore par les conditions dans lesquelles ces femmes se trouvent, indiquant qu'il ne s'agit pas pour elles de femmes violentes.

Des répondantes de maison pour femmes victimes de violence ou en difficulté ainsi que de centre d'aide, expliquent pour leur part la violence par la trajectoire de la femme (bagage familial, social et culturel, violence subie). Certaines expliquent aussi la négligence, qui ne constitue pas pour elles de la violence, par l'ignorance, faisant le lien avec le milieu familial d'origine de la femme.

Des répondantes qui travaillent auprès des mères expliquent des situations où des mères frappent leurs enfants par l'ignorance, l'insécurité dans leur rôle de mère, ou le mode de fonctionnement établi par le conjoint. Des répondantes de centres d'aide et de programmes pour femmes violentes font plutôt le lien avec la violence, et notamment les agressions sexuelles, subie par ces femmes dans leur enfance.

Des répondantes de centres de femmes expliquent également, mais sans les justifier, des méthodes disciplinaires dures chez des femmes immigrantes par la culture d'origine de ces femmes.

### ***6.2.3. Les explications dans les situations qui ont pour cible un conjoint***

Comme on l'a vu, les situations où des femmes « se disent » violentes à l'endroit d'un conjoint ne constituent pas de la violence pour les répondantes de maison pour femmes victimes de violence ou de centre d'aide, mais s'expliquent comme de la légitime défense ou une réaction à la violence du conjoint.

### ***6.2.4. Liens avec les représentations***

On peut tracer des liens entre les explications fournies ou non et les schèmes des intervenantes. Les intervenantes de maisons pour femmes victimes de violence dénoncent publiquement la violence des hommes à l'endroit des femmes, récusant toute explication de cette violence qui risquerait de la justifier. Dans cette optique, elles refusent d'expliquer les situations qui constituent pour elles de la violence de la part des femmes.

Par contre, plusieurs criminologues féministes ont montré comment les femmes judiciairisées ont souvent vécu et vivent encore une violence très importante. C'est aussi le cas en ce qui a trait aux recherches sur les femmes sans-abri. Les répondantes qui sont proches de ces milieux, d'une part celles qui travaillent auprès de femmes judiciairisées, d'autre part, celles qui travaillent auprès de femmes de la rue, en maison d'hébergement ou en centre, fournissent spontanément des

explications à la fois culturelles et sociales, respectivement en termes de trajectoire et de violence subie, et en termes de stratégies de survie.

### ***6.2.5. Les associations avec des réalités particulières***

Si les répondantes de maisons pour femmes victimes de violence se refusent à expliquer les situations de violence qu'elles décrivent, elles associent toutefois plusieurs de ces situations, notamment celles qui ont pour cible des intervenantes, à des femmes qui vont de maison en maison racontant une histoire cousue de fil blanc pour être hébergées, et qui peuvent avoir des problèmes de toxicomanie ou de santé mentale.

Or, dans les milieux de l'intervention en violence, l'association des situations avec des femmes qui ont des problèmes de santé mentale est controversée : des répondantes de maison ou de centre d'aide qui accueillent des femmes victimes de violence et des femmes en difficulté associent certaines situations de violence grave à des femmes qui ont des problèmes de santé mentale; d'autres indiquent par contre qu'il s'agit là d'un mythe.

L'ensemble des répondantes travaillant auprès de femmes de la rue ou judiciairisées associent les situations potentiellement dangereuses pour les intervenantes à des femmes qui ont consommé.

Des répondantes qui travaillent auprès des mères associent des situations qui constituent pour elles de la négligence, mais non de la violence, à des problèmes de toxicomanie chez la mère. Les comportements délirants et dénigrants de certaines femmes, qu'elles associent à des problèmes de santé mentale, peuvent par contre constituer dans certains cas de la violence pour elles.

## **6.3. Des représentations différenciées dans l'intervention**

Comme on l'a vu, l'identification de ce qui constitue de la violence s'organise autour de pôles de sens qui diffèrent selon les milieux de pratique. En ce qui a trait à la violence vis-à-vis d'une intervenante ou d'une résidente, ces pôles sont sensiblement les mêmes. Y sont associées des explications différentes, ou plutôt un refus d'expliquer ou de justifier, qui s'oppose à des explications de divers ordres.

Dans les situations identifiées comme de la violence, l'intervention que décrivent les répondantes et, plus spécifiquement, la sanction que constitue le fait de mettre à la porte une résidente, appuie ces pôles de représentation quant à ce qui constitue de la violence.

### ***6.3.1. L'éviction comme intervention dans les situations qui ont pour cible des intervenantes ou des résidentes ou participantes***

Dans les situations où elles identifient une femme violente à partir d'un ensemble de manifestations verbales à l'endroit d'une autre résidente ou d'une intervenante, les répondantes de maisons pour femmes victimes de violence disent confronter la résidente et lui indiquer qu'elle doit quitter. Elles fondent leur décision sur le caractère inacceptable de tels comportements dans un organisme qui lutte contre la violence. Lorsqu'une résidente refuse de quitter, elles indiquent avoir fait appel à la police.

De même, dans les situations où des résidentes se montrent intimidantes vis-à-vis des autres résidentes ou des intervenantes, les répondantes de maisons pour femmes victimes de violence ou en difficulté leur indiquent également qu'elles doivent quitter. Elles disent baser leur décision à

la fois sur le caractère inacceptable de ces gestes et sur leur responsabilité de maintenir un climat supportable pour le groupe de résidentes. Elles mentionnent rarement avoir fait appel à la police sauf dans les situations où des femmes ayant de graves problèmes de santé mentale se montraient menaçantes.

Comme on l'a vu aussi, pour les répondantes de maison pour femmes en difficulté, des manifestations d'agressivité verbale entre résidentes ou à l'endroit des intervenantes ne constituent pas nécessairement de la violence. Ce sont les menaces dirigées spécifiquement vers une intervenante, les menaces avec un objet et les altercations physiques qui constituent de la violence et entraînent une éviction. Dans certaines maisons moyen terme, la tolérance pour des manifestations d'agressivité verbale paraît moins grande quand elle s'exerce à l'endroit d'une intervenante que d'une autre résidente. Plus le milieu est « difficile », plus la frontière est restreinte : dans un centre pour femmes de la rue, les agressions physiques à l'endroit d'une intervenante constituent la limite au delà de laquelle une femme est « barrée ».

De la même façon, les altercations qui demeurent verbales entre résidentes n'entraînent pas d'éviction dans les maisons de transition; ni non plus les situations où des résidentes se vantent de leurs hauts faits ou font du « brasse-camarade », manifestations courantes qui ne constituent pas de la violence pour ces répondantes. Par contre, une résidente qui frappe une intervenante ou une résidente retourne en prison. Les répondantes disent mettre tout en oeuvre pour stopper une altercation verbale avant qu'elle ne devienne physique.

On retrouve toutefois des différences entre les maisons pour femmes en difficulté moyen terme et court terme en ce qui a trait au recours aux policiers. Certaines répondantes de maisons moyen terme ou pour femmes et enfants en difficulté disent faire appel systématiquement à la police dans les situations d'éviction, parfois avant même d'en aviser la résidente. Par contre, les répondantes de maisons court terme ou de centre pour femmes de la rue indiquent régler le plus souvent la situation sans faire appel à la police.

Les pratiques suite à une éviction varient également selon les milieux. Dans les maisons pour femmes victimes de violence, les résidentes qui ont été expulsées sont « barrées » et ne peuvent revenir séjourner à la maison. Dans les maisons pour femmes en difficulté, par contre, ceci est possible dans la mesure où le départ se fait calmement. Dans les situations où une intervenante a été la cible de violence, la décision de l'accueillir à nouveau est prise en tenant compte du sentiment de sécurité de l'intervenante.

Dans un seul cas, qui pouvait constituer un danger pour d'autres, des répondantes de centre de femmes ont expulsé une participante ; dans la plupart des cas, elles indiquent retirer une participante de l'atelier mais sans l'expulser du centre.

### ***6.3.2. Une intervention « longue »***

Si elle permet de caractériser les représentations de la violence, l'éviction comme sanction empêche de venir en aide aux femmes qui sont expulsées. Les répondantes de maisons pour femmes en difficulté et de maison de transition indiquent intervenir avec les résidentes sur la question de leur violence. Elles décrivent une intervention pas à pas, « petite bouchée par petite bouchée », qui vise à amener ces femmes à identifier la violence qu'elles subissent pour reconnaître celle qu'elles exercent. Dans cette perspective, les altercations verbales entre résidentes sont traitées dans les suivis individuels comme des éléments d'apprentissage. C'est lorsqu'elles arrivent à la conclusion que ça ne fonctionne pas ou qu'il se produit une situation passible d'une sanction qu'elles mettent fin au séjour et cherchent un autre organisme pour elle.

Les intervenantes de maison court terme envisagent également leur intervention dans une perspective plus longue. Il peut arriver par exemple que des intervenantes de maison court terme demandent à une femme de quitter avant d'en arriver à une altercation physique. Dans ce cas, le départ est intégré à l'intervention et ne rompt pas le lien avec la résidente qui pourra revenir plus tard.

Quelques répondantes, de maison pour femmes victimes de violence ou en difficulté, ou de centre de femmes, mentionnent une intervention semblable avec des femmes qui ont été retirées de l'hébergement ou de l'atelier où elles se trouvaient, mais auprès de qui elles poursuivent l'intervention sous forme individuelle.

Il est à noter que les intervenantes qui proposent des explications sont aussi celles qui interviennent pas à pas auprès des femmes qui peuvent agir de façon violente, alors que celles qui se refusent à expliquer tendent surtout à sanctionner le comportement.

### ***6.3.3. L'intervention dans les situations de crise ou qui risquent de le devenir***

La question de la sanction ne rend pas compte non plus de l'intervention dans les situations de crise ainsi que des moyens mis en place pour éviter celle-ci, notamment lorsqu'une intervenante doit demander à une résidente de quitter.

Alors que les intervenantes qui travaillent principalement avec des femmes victimes de violence se disent souvent surprises et peu outillées face à une situation où une résidente est en crise, les répondantes de maison court terme, de centre pour femmes de la rue font référence à une « intervention de crise » qui vise à abaisser la tension et à limiter les manifestations violentes. En maison de transition, la présence de conditions de libération contribue aussi à limiter les manifestations de violence. Toutes soulignent l'importance pour l'intervenante de savoir jauger la situation.

Dans les situations où elles demandent à une femme de quitter, une situation souvent critique, les répondantes de maison court terme décrivent des modes d'intervention qui visent à baisser la tension et à limiter des manifestations agressives — en soulignant par exemple que la résidente pourra revenir si le départ se passe bien. Contrairement aux intervenantes de maison pour femmes victimes de violence, ces répondantes mentionnent peu de situations très dramatiques et indiquent régler le plus souvent la situation sans faire appel à la police.

### ***6.3.4. L'intervention dans les situations qui ont pour cible des enfants***

Comme on l'a vu, l'identification de la violence à l'endroit des enfants varie selon le rôle des intervenantes : les répondantes qui travaillent auprès de femmes adultes mettent l'accent sur l'identification d'une femme qui est violente, alors que les répondantes qui interviennent auprès des mères mettent l'accent sur l'impact ou le danger pour l'enfant.

Cette identification paraît en lien avec l'intervention. Les premières n'interviennent pas ou ponctuellement seulement avec les mères; par contre, les secondes décrivent une intervention « longue » avec celles-ci, intervention pas à pas qui vise à aider ces femmes à acquérir d'autres façons de faire avec leurs enfants ; ceci non seulement dans les cas de négligence, qui ne constituent pas nécessairement de la violence pour elles, mais également dans les cas où des femmes peuvent engueuler ou frapper leur enfant, intervention qui est, dans certains cas, fructueuse.



La plupart des situations de violence que décrivent les répondantes qui interviennent auprès des mères étaient le fait de femmes référées par les services de protection. Elles prennent alors contact avec eux et indiquent qu'elles ne maintiendront pas l'hébergement. Dans certains cas, c'est l'impossibilité d'intervenir et la crainte pour la sécurité de l'enfant qui déclenche le signalement, dans d'autres, c'est une situation plus particulière où un enfant est blessé.

Le signalement n'est cependant pas fait uniquement dans les situations de violence et n'est pas nécessairement envisagé comme une sanction. Dans les situations qu'elles relatent et qui ont eu une issue positive, les répondantes qui travaillent auprès des mères mentionnent une collaboration avec les services de protection. Celle-ci n'est pas toujours possible cependant, notamment dans les maisons pour femmes et enfants en difficulté où certaines résidentes se montrent méfiantes face aux services sociaux.

Les répondantes de centres de femmes mentionnent une intervention ponctuelle avec des femmes qui peuvent être violentes à l'endroit de leurs enfants, par exemple lorsqu'elles sont témoins d'une menace — « attend à soir » —, ainsi qu'une intervention de groupe où elles font venir des personnes-ressources. Des répondantes de centre d'aide et de programme pour femmes violentes mentionnent une intervention longue avec des femmes qui ont pu agir de façon violente à l'endroit de leurs enfants.

### ***6.3.5. L'intervention dans les situations qui ont pour cible un conjoint***

Dans les situations où des femmes se disent violentes à l'endroit d'un conjoint, qui ne constituent pas nécessairement de la violence pour elles, l'intervention que décrivent les répondantes de maison pour femmes victimes de violence ou de centre d'aide vise à aider ces femmes à prendre conscience de la violence qu'elles ont souvent subie.

Quelques répondantes seulement, de maison pour femmes victimes de violence ou en difficulté ou de centre de femmes, mentionnent une intervention avec une femme violente à l'endroit de son conjoint. Dans les programmes pour femmes violentes, l'intervention porte aussi sur des situations de violence vis-à-vis du conjoint.

### ***6.3.6. Lien avec les représentations de l'intervention***

L'intervention décrite par les répondantes peut être mise en lien, ici aussi, avec la conception que les répondantes ont de leur mission et de leur rôle auprès des femmes.

Dans les situations que les intervenantes de maison pour femmes victimes de violence identifient comme de la violence, l'éviction marque le caractère inacceptable des comportements des femmes en cause. Pour ces participantes, intervenir avec des femmes qui sont violentes entre en contradiction avec une perspective de tolérance zéro face à la violence. De plus, plusieurs femmes qui font l'objet de récits sont des femmes qui vivent diverses violences mais pas nécessairement de la part d'un conjoint; intervenir avec elles ne fait pas partie du mandat de leur maison.

Par contre, pour les intervenantes qui travaillent auprès des femmes en difficulté, l'intervention avec ces femmes fait partie de leur mandat. C'est le cas des maisons moyen terme et des maisons de transition qui envisagent leur mandat comme un de réinsertion sociale, mais c'est aussi celui des maisons court terme. Ces répondantes décrivent ainsi divers modes d'intervention avec ces femmes. Une représentation plus restreinte de la violence, basée sur la dangerosité ou le geste physique, permet ainsi d'écartier un certain nombre de situations et de se concentrer sur celles qui exigent une intervention urgente.

Ce sont aussi deux logiques qui paraissent présider aux décisions d'expulsion dans les situations de violence : chez les répondantes de maison pour femmes victimes de violence, c'est le caractère inacceptable de la violence qui est mis de l'avant; chez les répondantes qui travaillent avec des femmes en difficulté, c'est plutôt la sécurité des intervenantes et des résidentes.

Les intervenantes de maison pour femmes victimes de violence ou en difficulté ainsi que celles de centre de femmes paraissent avoir une plus grande marge de manoeuvre que celles de maison pour femmes victimes de violence conjugale quant aux femmes qui peuvent légitimement s'adresser à leurs services. Bien qu'elles soulignent le caractère inacceptable de la violence, les répondantes de ces maisons indiquent avoir poursuivi l'intervention dans certains cas après que ces femmes aient été retirées de l'hébergement ou de l'activité. Des répondantes de centres de femmes appuient cette intervention sur leur mandat d'une intervention globale avec les femmes.

Les maisons d'hébergement qui accueillent des femmes et des enfants victimes de violence envisagent leur mandat dans une perspective de protection à la fois des femmes et des enfants. Pour les répondantes qui interviennent plus spécifiquement auprès des mères, ceci implique dans certains cas d'intervenir auprès de femmes qui peuvent avoir des gestes de violence vis-à-vis leur enfant et qui résident dans la maison. Comme elles le signalent aussi, une pratique des services de protection est de référer des femmes suivies par leurs services à des maisons d'hébergement.

On retrouve aussi cette perspective d'intervention chez certaines répondantes de centre d'aide qui envisagent leur mandat comme celui d'intervenir globalement auprès des femmes qui ont été agressées sexuellement et qui peuvent avoir été violentes vis-à-vis de leurs enfants.

## **7. CONCLUSION**

L'observation des situations dont les répondantes nous ont fait part dans les entretiens laisse entrevoir des représentations différenciées de la violence des femmes selon les milieux de pratique et, en partie, selon les cibles de la violence. On peut retracer ces représentations tant dans l'identification des situations de violence, dans les explications fournies ou non par les répondantes que dans l'intervention décrite.

On peut montrer que ces représentations sont en lien avec des conceptions ou représentations plus générales de la violence et de l'intervention qui ont cours dans ces différents milieux. Les décisions et les actions décrites par ces répondantes caractérisent les situations qui constituent de la violence pour elles.

Selon la théorie des représentations sociales, ces conceptions ou ces schèmes représentatifs président à la sélection des situations qui sont envisagées comme de la violence, mais sont aussi modelées par les réalités avec lesquelles les intervenantes entrent en contact. Pour les intervenantes de maisons qui accueillent strictement des femmes victimes de violence, de centres de femmes ou de centres d'aide, des manifestations de violence de la part des femmes sont exceptionnelles et souvent surprenantes. Par contre, les répondantes qui travaillent auprès des femmes en difficulté, ou avec des femmes judiciairisées, paraissent un peu plus familières avec ces situations; elles ont pu développer des façons d'agir pour éviter, pour stopper ou pour intervenir dans de telles situations. Il semble que ce soit aussi le cas de certaines répondantes de maison pour femmes victimes de violence ou en difficulté, ou de centre de femmes, dont certaines décrivent une intervention avec ces femmes.

C'est tout particulièrement le cas des répondantes qui interviennent plus spécifiquement auprès

des mères en maison d'hébergement et qui peuvent être en contact avec des situations de mauvais traitements à l'endroit des enfants de la part des mères. Ces répondantes font état de représentations différenciées de la violence et ont, semble-t-il, développé une intervention pertinente auprès de ces femmes.

## **8. PISTES/ NOUVELLES QUESTIONS**

Quelques pistes de recherche se dégagent selon nous :

- une exploration plus approfondie des formes que prend l'intervention auprès des mères en maison d'hébergement;
- une exploration plus approfondie des méthodes d'intervention développées par les intervenantes qui travaillent auprès des femmes en milieu communautaire avec des femmes qui ont des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie;
- l'étude de la construction par les intervenantes des maisons pour femmes victimes de violence des personnes pouvant légitimement faire appel aux services de leur organisme;
- l'étude des représentations qu'ont des femmes elles-mêmes de leur action violente et la mise en rapport de leur compréhension de la situation avec celle des intervenantes; cette question fait actuellement l'objet d'un projet doctoral.

## 9. RÉFÉRENCES

- Appel, A. E., Holden, G. W. (1998). The co-occurrence of spouse and physical child abuse: A review and appraisal. *Journal of Family Psychology*, 12(4), 578-599.
- Bertrand, M.-A. (2003). *Les femmes et la criminalité*. Outremont, Québec : Athena.
- Blanchet, A., & Gotman, A. (1992). *L'enquête et ses méthodes: l'entretien*. Paris : Nathan.
- Cantin, S. (1995). Les controverses suscitées par la définition de la violence envers les femmes. *Service social*, 44(2), 23-33.
- Chesney-Lind, M. (1989). Girls crime and woman's place: toward a feminist model of female delinquency. *Crime and delinquency*, 35(1), 5-29.
- Clément, M.-È., Bouchard, C., Jetté, M., & Laferrière, S. (1999). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec*. Institut de la statistique du Québec, 114 p.
- Comack, E. (1996). *Women in Trouble: Connecting Women's Law Violations to Their Histories of Abuse* Halifax : Fernwood Publishing.
- de Sá, C. P. (1994). Sur les relations entre représentations sociales, pratiques socio-culturelles et comportement. *Textes sur les Représentations Sociales*, 3(1), 40-48.
- Dobash, R. P., Dobash, R. E., Wilson, M., & Daly, M. (1992). The myth of sexual symmetry in marital violence. *Social Problems*, 39(1), 71-91
- Dougherty, J. (1993). Women's violence against their children: A feminist perspective. *Women and Criminal Justice*, 4(2), 91-114.
- Edleson, J. L. (1999). The overlap between child maltreatment and woman battering. *Violence against Women*, 5(2), 134-154.
- Featherstone, B. (1996). Victims or villains? Women who physically abuse their children. In sous la dir. de B. Fawcett, B. Featherstone, J. Hearn, C. Toft, *Violence and gender relations: Theories and interventions* (pp.178-189).
- Gilfus, M. E. (1992). From victims to survivors to offenders: Women's routes of entry and immersion into street crime. *Women and Criminal Justice*, 4(1), 63-89.
- Gouvernement du Québec (1995). *Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Québec : Les publications du Québec.
- Haskett, M. E., Bryte, M. & Dover, E. R. (1996). Absence of males in maltreatment research: A survey of recent literature. *Child abuse and neglect*, 20(12) 1175-1182.
- Heidensohn, F. (1985). *Women and Crime*. New York: New York University Press, 1985c.
- Herzlich, C. (1984). La représentation sociale. In sous la dir. de S Moscovici, *Introduction à la psychologie* (pp.303-325). Paris : Larousse.
- Jodelet, D. (1989). Représentations sociales: un domaine en expansion. In sous la dir. de D. Jodelet, *Les Représentations sociales* (pp. 47-78). Paris : Presses universitaires de France.
- Jodelet, D. (1993). Les représentations sociales. Regard sur la connaissance ordinaire. *Sciences humaines*, 27.
- Johnson, M. P. (1995). Patriarchal terrorism and common couple violence: Two forms of violence against women. *Journal of marriage & the family*, 57(2), 283-294.
- Jones, A., & Shechter, S. (1994). *Quand l'amour ne va plus. Échapper à l'emprise d'un conjoint manipulateur*. Montréal : Le Jour éditeur.
- Lake, E. S. (1993). An exploration of the violent victim experiences of female offenders, *Violence and victims*, 8(1), 41-68.
- Lavergne, C., Jacob, M., & Chamberland, C. (1992). *Contributions féministes à la compréhension du phénomène des mauvais traitements envers les enfants*, colloque CRI-VIFF et GRAVE, congrès de l'ACFAS 2001, Sherbrooke, 14-15 mai.
- Loseke, D. (1992). *The battered women and shelters : the social construction of wife abuse*. Albany : State University of New York Press.
- Pirès, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique, In sous la dir. de Poupard, J. Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, A. Pirès, *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 113-169).

- Portwood, S. G. (1999). Coming to terms with a consensual definition of child maltreatment, *Child Maltreatment. Journal of the American Professional Society on the Abuse of Children*, 4(1), 56-68.
- Racine, G. (1995). *La production de savoirs d'expérience chez des intervenantes d'organismes communautaires*. Montréal : Université de Montréal, Thèse.
- Rousseau, J. (1999). *Les maisons d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale en Gaspésie et aux Iles-de-la-Madeleine. Santé mentale et réalité d'intervention*. Régie régionale de la santé et des services sociaux Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine.
- Savoie, J. (1999). La criminalité de violence chez les jeunes, *Juristat*, 19(13), Bureau de la Statistique juridique, Statistique Canada, No 85-002-XPF.
- Sedlak, A. J. & Broadhurst, D. D. (1996). *Exec. summary of the Third national incidence study of child abuse and neglect*, U.S. Department of Health and Human Services, National Center on Child Abuse and Neglect.
- Shaw, M. (1995). Conceptualizing Violence by Women, In sous la dir. de R. E Dobash, R. P. Dobash, & L. Noaks, *Gender and Crime*. Londres : University of Wales Press.
- Shaw, M. & Dubois, S. (1995). *Understanding violence by Women, A review of the literature*. Rapport Correctionnel Service of Canada.
- Shaw, M., Rodgers, K., Blanchette, J., Hattem, T., Thomas, L. S. & Tamarak, L. (1992). *Elles paient le prix. Les femmes purgeant une peine de deux ans ou plus*. Rapport., Ottawa : Solliciteur général du Canada.
- Straus, M. A. (1990). Conceptualisation and measurement of battering : Implications for public policy. In sous la dir. de M. A. Straus, & R. Gelles, *Physical violence in american families* (19-47).
- Tutty, L. M. (1998). Mental health issues of abused women : The perceptions of shelter workers. *Canadian Journal of Community Mental Health*, 17(1), 79-102.
- Vergès, P. (1989). Représentations sociales de l'économie : une forme de connaissance. In sous la dir. de D. Jodelet *Les Représentations sociales* (pp. 387-405). Paris : Presses universitaires de France.
- Washburne, C. K. (1983). A Feminist Analysis of Child Abuse and Neglect. In sous la dir. de Finkelhor et coll. *The Dark Side of Families* (pp. 289-293).

Collection Études en bref

*Nos partenaires fondateurs*

Université  
de Montréal

UNIVERSITÉ  
LAVAL

ASSOCIATION  
DES CLSC  
ET DES CHSLD  
DU QUÉBEC  
*Une expertise en action*

Relais  
femmes